

Zeitschrift: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1344

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOMAINE PUBLIC DP

JAA 1002 Lausanne

21 mai 1998 - n° 1344
Hebdomadaire romand
Trente-cinquième année

En finir avec les gesticulations

LA REQUÊTE D'ASILE de celui ou celle qui ne peut fournir une pièce d'identité ou qui dépose tardivement sa demande ne sera pas prise en considération. Tel est le projet que le Conseil fédéral propose aux Chambres fédérales d'adopter en procédure d'urgence, avec effet au 1^{er} juillet prochain.

Ces dispositions figurent dans la Loi sur l'asile actuellement en révision devant le Parlement. Mais ce dernier tarde à clore ses travaux et le nombre des requêtes marque une forte augmentation cette année. Pour Arnold Koller il faut donc réagir promptement. D'autant plus que les appels se font pressants pour une intervention de l'armée aux frontières.

Une fois de plus les autorités tentent de calmer le jeu par une pure gesticulation. En effet, l'histoire chaotique du droit d'asile n'est qu'une longue suite de durcissements qui tous se sont révélés inefficaces à contenir l'afflux de réfugiés et à tranquilliser l'opinion publique (voir le dossier de l'édito). Ces nouvelles mesures, reprises de l'initiative populaire de l'UDC rejetée en 1996, Arnold Koller les qualifiait alors de « contradictoires, dépassées et inefficaces ». Par quel tour de passe-passe seraient-elles aujourd'hui indispensables et sensées ?

En insistant sur la nécessité de combattre les abus, ce que personne par ailleurs ne conteste, le gouvernement sème l'illusion

et programme un échec qui alimentera prochainement l'exigence d'un nouveau durcissement.

Car le cœur du problème ne réside pas dans les abus. Mais bien dans la multiplication des foyers de tensions de par le monde, dans les disparités criantes entre les habitants de cette planète. Tant qu'ils persisteront, aucune loi, aussi détaillée et répressive fût-elle, ne pourra contenir les mouvements migratoires qu'ils engendrent.

Faut-il pour autant baisser les bras et, comme certaines organisations le suggèrent, ouvrir tout grand nos portes ? Certes pas.

Pourquoi les autorités ne prendraient-elles pas, enfin, le parti de parler vrai ?

Mais plutôt que de céder à la pression des circonstances et de multiplier les prescriptions alibi, pourquoi les autorités ne prendraient-elles

pas, enfin, le parti de parler vrai. À savoir, dire et répéter que le problème est complexe, qu'il relève de la communauté internationale tout entière. Que la Suisse est prête à assumer sa part de responsabilité mais que son isolement au centre de l'Europe en fait un lieu particulièrement attractif pour les requérants. Que le temps est peut-être venu d'attaquer à la source les causes de ces migrations de la peur et de la faim. Notamment en contribuant sur place à l'éradication de ces causes – le commerce et les bérêts bleus vous saluent. Bref, un discours qui tranche avec celui des xénophobes, car, sur ce terrain glissant, ces derniers seront toujours gagnants. JD